

## FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

### PROJETS DIVERS



#### Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000** dès la conception du projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000.

#### Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site(s) Natura 2000 ?

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, ce formulaire simplifié fait office d'évaluation des incidences lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

**Attention :** si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences approfondie doit être conduite ; **dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement.**

#### Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur de projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Ou trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Lorsque le(s) site(s) Natura 2000 dispose(nt) d'un DOCOB validé, le pétitionnaire est invité à contacter l'animateur Natura 2000, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

#### Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du porteur de projet :**Nom – Prénom : **Ravaud Patrice** .....Fonction : **Directeur Général de Syan'EnR**  
.....Adresse : **2107 Route d'Annecy, 74330 Poisy**.....  
.....Téléphone : **06 34 39 65 72** ..... Fax : .....Email : **contact@syanenr.fr**.....Dénomination du projet : **Centrale solaire photovoltaïque au sol à Clarafond-Arcine**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

- ☐ Décret n° 2010-365 du 9/04/10 (art. R 414-19 du code de l'environnement)
- ✓ Arrêté préfectoral n° DDT-2010.1521 du 17/12/10
- ☐ Arrêté préfectoral n° 2014237-0008 du 25/08/14

Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site ? ☒ Oui☐ Non

Ce dernier pourra si nécessaire vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité de porteur de projet pour la réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000.

**1 Description du projet****a. Nature du projet**Préciser le type de projet : **Centrale solaire photovoltaïque au sol**.....**b. Localisation et cartographie**

Joindre un plan de localisation précis et finalisé du projet au 1/25 000° (emprises temporaires ou permanentes, stockage matériels et engins, accès, parking) et un plan descriptif de la zone concernée (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) concernée(s) : **Clarafond-Arcine**.....

Lieu-dit : .....

☒ En site(s) Natura 2000 : ZSC – ~~ZPS~~ – ~~SIC~~<sup>1</sup>, rayer les mentions inutilesn° et nom du site : ZSC – ~~ZPS~~ – ~~SIC~~ **FR8201718 – Les Usses**

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC .....

<sup>1</sup> ZSC : Zone Spéciale de Conservation – ZPS : Zone de Protection Spéciale – SIC : Site d'Importance Communautaire

☒ Hors site(s) Natura 2000 ; à quelle distance ?

A 1,6 km du site n° FR8201711 - Massif du Mont Vuache (ZSC)

A 1,6 km du site n° FR8212022 - Massif du Mont Vuache (ZPS)

à.....(m ou km) du site n° .....

### c. Étendue du projet

- Emprises au sol et/ou en paroi, temporaires et permanentes du projet..... (m<sup>2</sup> ou km<sup>2</sup>)  
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m<sup>2</sup>

☒ 1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m<sup>2</sup>

☐ > 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur – largeur 150m par 80m.....(m ou km)

Si plusieurs longueurs, préciser les différents linéaires :.....

- Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc.). Si oui, les décrire succinctement :

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des rangées de tables (d'environ 10m par 6m), orientées vers le sud et ancrées dans le sol via des pieux battus. Un espace sera laissé entre les modules pour que les eaux pluviales puissent ruisseler : l'espace sous les modules et entre les rangées de module restera végétalisé.

L'installation comprendra également un réseau de câble souterrain pour acheminer le courant des panneaux jusqu'à un poste électrique qui assurera sa transformation et sa livraison vers le réseau public de distribution d'électricité.

La centrale solaire sera clôturée et une piste d'exploitation interne en matériaux drainant sera créée.

Il n'y aura pas de création de lieux d'accueil ni de parkings sur place et aucun éclairage ne sera installé.

Les onduleurs seront source de bruit en journée lorsque le parc sera en fonctionnement. Néanmoins, le niveau de bruit des onduleurs est bien inférieur à celui de l'autoroute.

### d. Durée prévisible et période du projet :

- Projet : ☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue construction 6 mois / exploitation 30 ans (heures, jours)

- Période précise .....(de tel jour à tel jour)

Et période (saison) en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

☐ Printemps

☐ Été

☐ Automne

☐ Hiver

- Fréquence (le cas échéant) :

☐ chaque année

☐ chaque semaine

☐ chaque mois

☐ autre (préciser):.....

### e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant sa phase active (exemple : débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

- Le projet n'entraînera aucun rejet dans le milieu naturel en phase d'exploitation.
- Des opérations de maintenance ponctuelle auront lieu. Une maintenance préventive annuelle sera réalisée sur l'installation pour contrôler l'état des modules et des onduleurs. Des maintenances curatives ponctuelles seront réalisés sur le site après la réception d'une alerte de défaillance de l'installation.
- Un entretien annuel de la végétation est prévu

### f. Budget

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante) :

- |                                                   |                                                  |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €                | <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 €     |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 50 000 €   | <input type="checkbox"/> de 50 000 € à 100 000 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |                                                  |

## 2 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

### a. Protections et statuts réglementaires

Le projet est situé en :

- |                                                                             |                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle                                  | <input type="checkbox"/> Espace Boisé Classé (EBC)                                                |
| <input type="checkbox"/> Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) | <input type="checkbox"/> Site inscrit                                                             |
| <input type="checkbox"/> Parc National                                      | <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection                             |
| <input type="checkbox"/> Zone cœur                                          | <input type="checkbox"/> ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) |
| <input type="checkbox"/> Aire d'adhésion                                    | <input type="checkbox"/> Parc naturel régional                                                    |
| <input type="checkbox"/> Site classé                                        | <input type="checkbox"/> Espace Naturel Sensible (ENS)                                            |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Dirigée (RBD)                   | <input type="checkbox"/> Zone humide                                                              |
| <input type="checkbox"/> Réserve Biologique Intégrale (RBI)                 |                                                                                                   |

### b. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

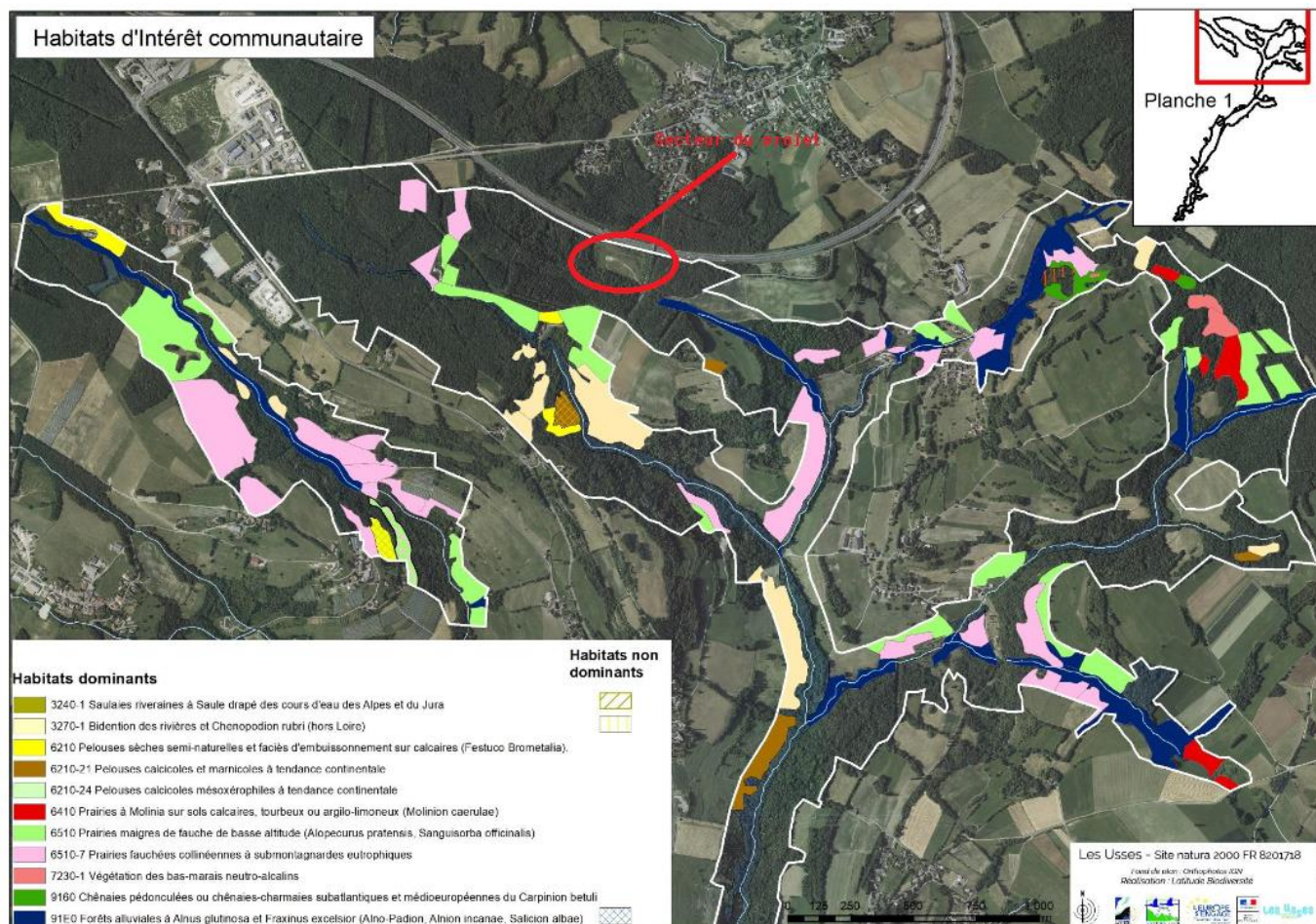
- |                                            |                                                                             |                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucun             | <input type="checkbox"/> Chasse                                             | <input type="checkbox"/> Cabanisation                                                                                             |
| <input type="checkbox"/> Agriculture       | <input type="checkbox"/> Pêche                                              | <input type="checkbox"/> Sports et loisirs (sports motorisés, VTT, randonnée, escalade, sports aériens, sports d'eaux vives, ...) |
| <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche | <input type="checkbox"/> Perturbations diverses (inondation, incendie, ...) |                                                                                                                                   |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture      | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage                                   | <input checked="" type="checkbox"/> Autre                                                                                         |

Commentaires : [Dépôt de matériel de construction](#)

## c. Milieux naturels et espèces

### MILIEUX NATURELS :

D'après le document d'Objectifs Tome 1 (Mars 2022), aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé dans le secteur d'étude. Néanmoins, lors des inventaires de terrain dédiés à l'étude du projet de Clarafond, deux habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés. Il s'agit des habitats sous les codes « 6210-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire » et « 6410-Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ».



Extrait cartographique de la ZPS FR8201718 - Site Natura 2000 « Les Usse » FR8201718 • Document d'Objectifs Tome 1 • Mars 2022

### ESPECES FAUNE ET FLORE :

| Taxon       | Nom scientifique                 | Nom vernaculaire            | Les Usse (à 0 km) | Massif du Mont Vuache (à 1,6 km) | Présence au sein du secteur d'étude | Milieux favorables au sein du secteur d'étude |
|-------------|----------------------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Invertébrés | <i>Coenagrion mercuriale</i>     | Agrion de Mercure           | Résidente         | -                                | Non                                 | Non                                           |
|             | <i>Lycaena dispar</i>            | Cuivré des marais           | Résidente         | -                                | Non                                 | Non                                           |
|             | <i>Euphydryas aurinia</i>        | Damier de la Succise        | Résidente         | Résidente                        | Possible                            | Oui                                           |
|             | <i>Eriogaster catax</i>          | Laineuse du Prunellier      | -                 | Résidente                        | Possible                            | Oui                                           |
|             | <i>Lucanus cervus</i>            | Lucane cerf-volant          | Résidente         | Résidente                        | Non                                 | Non                                           |
|             | <i>Austropotamobius pallipes</i> | Ecrevisse à pattes blanches | Résidente         | -                                | Non                                 | Non                                           |
| Amphibiens  | <i>Bombina variegata</i>         | Sonneur à ventre            | -                 | Résidente                        | Possible                            | Oui                                           |

| Taxon             | Nom scientifique                 | Nom vernaculaire            | Les Usses (à 0 km) | Massif du Mont Vuache (à 1,6 km) | Présence au sein du secteur d'étude | Milieux favorables au sein du secteur d'étude |
|-------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------|
|                   |                                  | jaune                       |                    |                                  |                                     |                                               |
| <b>Mammifères</b> | <i>Rhinolophus hipposideros</i>  | Petit rhinolophe            | Résidente          | -                                | Possible                            | Transit possible                              |
|                   | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand rhinolophe            | -                  | Résidente                        | Possible                            | Transit possible                              |
|                   | <i>Barbastella barbastellus</i>  | Barbastelle d'Europe        | -                  | Résidente                        | Possible                            | Transit possible                              |
|                   | <i>Myotis emarginatus</i>        | Murin à oreilles échancrées | -                  | Résidente                        | Possible                            | Transit possible                              |
|                   | <i>Castor fiber</i>              | Castor d'Eurasie            | Résidente          | Résidente                        | Non                                 | Non                                           |
|                   | <i>Lynx lynx</i>                 | Lynx Boréal                 | -                  | Résidente                        | Possible                            | Transit possible                              |
| <b>Plantes</b>    | <i>Buxbaumia viridis</i>         | Buxbaumie verte             | Résidente          | -                                | Non                                 | Non                                           |
|                   | <i>Cypripedium calceolus</i>     | Sabot de Vénus              | -                  | Résidente                        | Non                                 | Non                                           |
|                   | <i>Liparis loeselii</i>          | Liparis de Loesel           | Résidente          | -                                | Non                                 | Non                                           |
| <b>Poissons</b>   | <i>Telestes souffia</i>          | Blageon                     | Résidente          | -                                | Non                                 | Non                                           |
|                   | <i>Cottus gobio</i>              | Chabot                      | Résidente          | -                                | Non                                 | Non                                           |

### 3 Incidences du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Cocher les cases concernées :

- ☐ Piétinement
- ☐ Erosion
  - ☒ Création de piste ou chemin
- ☐ Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
  - ☒ Poussières, vibrations

- ☒ Bruit
- ☐ Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique
- ☐ Pollution lumineuse
- ☐ Déchets
- ☐ Introduction d'espèce non autochtone
- ☐ Autres incidences (préciser)

.....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat d'intérêt communautaire concerné par le projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

Risque de mortalité de la petite faune (Sonneur à ventre jaune, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier) par écrasement/collision

Dérangement (bruit) en période de reproduction (Alouette lulu)

Modification des axes de déplacements (Lynx, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées)

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation, ...) :

Dérangement pour l'alimentation/repos (Alouette lulu)

Perturbation en période de reproduction (Sonneur à ventre jaune, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier)

Modification des axes de déplacements (Lynx, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées)

#### 4 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

| Eléments ayant une incidence           | Habitat ou espèce concernés                                                                         | Mesures de prévention ou de réduction envisagées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Exemple : destruction d'espèce</i>  | <i>Risque de destruction d'une espèce végétale</i>                                                  | <i>Réduction de l'emprise au sol, déplacement du projet</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Destruction d'espèce                   | Sonneur à ventre jaune<br>Damier de la Succise<br>Laineuse du Prunellier                            | E.1.1.b – Eviter les habitats à enjeux<br>R.3.1.a – Adaptation de la période des travaux sur l'année<br>R.2.1.h – Veiller à ne pas créer de zones favorables à la reproduction des amphibiens dans l'emprise du chantier et pose d'une barrière à petite faune<br>R.3.1.b – Adaptation de la période d'entretien des éventuels espaces végétalisés en bannissant les produits phytosanitaires |
| Dérangement                            | Alouette lulu                                                                                       | R.3.1.a – Adaptation de la période des travaux sur l'année<br>R.3.1.b – Adaptation de la période d'entretien des éventuels espaces végétalisés en bannissant les produits phytosanitaires                                                                                                                                                                                                     |
| Modifications des axes de déplacements | Lynx<br>Petit Rhinolophe<br>Grand Rhinolophe<br>Barbastelle d'Europe<br>Murin à oreilles échancrées | E.1.1.b – Eviter les habitats à enjeux<br>R.2.2.f – Utilisation d'une clôture perméable à la petite faune                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                         |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Perturbation en période de reproduction | Sonneur à ventre jaune<br>Damier de la Succise<br>Laineuse du Prunellier<br>Alouette lulu | E.1.1.b – Eviter les habitats à enjeux<br>R.3.1.a – Adaptation de la période des travaux sur l'année<br>R.3.1.b – Adaptation de la période d'entretien des éventuels espaces végétalisés en bannissant les produits phytosanitaires |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) site(s) Natura 2000 ;*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

Deux habitats d'intérêt communautaire sont concernés par le projet. Le projet évitera ces habitats et n'est pas de nature à engendrer des modifications du régime hydrique pouvant impacter les habitats des ZSC. Ainsi aucune incidence notable n'est attendue sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire pour lesquelles ces sites ont été désignés.

Les espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles ces sites ont été désignés et pouvant être impactées par le projet font l'objet de mesures permettant de conclure à l'absence d'incidences notables sur l'état de conservation de ces espèces.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé (contenu précisé à l'article R 414-23 Code de l'Environnement). Ce dossier sera joint à la demande de réalisation du projet et remis au service instructeur.

Fait à : Poisy.....

Le : 01/09/2025.....

Signature :

